

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS**

## **Séance du MARDI 02 JUIN 2015 à 19h30**

Etaient excusés: Samia MOUHOUBI REY, Régis BIRON, Anna-Marie CHARLES, Cécile JANNON, Caroline JULLIEN, Olivier LE BRIZ, Philippe RODRIGUEZ.

### **1/ Vente notifiée Safer et Déclaration intention d'aliéner du Notaire ME DIEVAL Saint-Jean en Royans**

Madame le Maire présente la DIA du Notaire et le courrier de la safer du 28 mai 2015.

Le Conseil doit se prononcer pour faire valoir le droit de préemption ou non concernant la vente d'un bien situé en zone U, le long de la RN (bien composé de hangars et maison sur 9709m<sup>2</sup>)

Après discussion, le conseil donne un avis défavorable à cet achat immobilier.

### **2/ Convention d'occupation du domaine public pour le Bar La Régalade, installation temporaire d'une terrasse en face du bar, quai de la Fonderie Royale**

Cf arrêté temporaire établi pour 1 mois

Cf courrier du maire du 23/06/2015 : gratuité promise pendant 1 an (2015)

Mme le Maire invite le Conseil à délibérer sur le tarif à venir et les conditions d'occupation

Après délibération, le tarif annuel est fixé à 250.00€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Les horaires sont définies ainsi : du dimanche au jeudi : jusqu'à 20h00

Le vendredi, samedi et veille de jour férié ; jusqu'à 22h00

### **3/ Dossier d'urbanisme :**

Le Conseil prend connaissance des dossiers transmis ou à transmettre au Service instructeur, DDT à Saint-Marcellin :

Permis de construire :

PC 383901520003 déposé le 29/05/2015, SCI MAN MAX (M.GERBOUD) la Rivière, rénovation d'une maison ancienne, Pierre Mouton (Suite recours effectué sur la DP de M.Gerboud)

PC modificatif 383901320005- m01 déposé le 29/05/15, M. ET MME DE CASTRO, 660 route de l'école, pour suppression des 2 places de stationnement initialement prévues au PC

Il est rappelé que le PLU impose les 2 places de stationnement à l'intérieure de la parcelle, abritées ou non.

Déclaration de travaux :

DP 383901520002 du 21/04/2015, M.et MME PUILLET, 148 rue du regonfle, piscine 4x7, accordé le 21/05/2015

DP 383901520003 DU 26/05/2015, M.ET MME PAPORELLO, 233 quai fonderie royale, pour abri de stockage à granulés

Permis de démolir :

PD 383901520001, MME GERIN Pierrette, démolition ruine pour sécuriser, Pierre Mouton

PD 383901520002, SCI MAN MAX, démolition ruine pour sécuriser, Pierre Mouton

### **4/ Personnel communal (poste et service technique)**

- Le conseil accepte la reconduction de la fermeture de l'agence postale les samedis matin du 01/07/15 au 15/08/15, et fermeture de l'agence postale les 2 premières semaines d'août (du 01/08 au 15/08)

- Remplaçante Karine : Lydie DECOURT

- Concernant les dossiers d'arrêt maladie : les procédures suivent leur cour. Les services de l'AMI (Association des Maires) seront sollicités en plus de ceux du CDG38

### **5/ Locations des salles communales**

Mme le Maire questionne l'assemblée sur l'occupation, par les associations, de la Maison de la Drevenne et de la Salle des fêtes : le conseil opte pour privilégier les locations du week-end afin de

recupérer des recettes pour les dépenses de fonctionnement engendrées. Aussi la mise à disposition gratuite de ces 2 salles aux associations se fera du lundi au jeudi soir.

#### **6/ Résultat de la consultation pour travaux de réparation de voirie suite aux orages de juillet 2014**

Madame le Maire informe du résultat de l'ouverture des plis qui a eu lieu le 26/05/2015 par la commission d'appel d'offres. L'entreprise COLAS de Colombe a été retenue pour 39 550.00 €HT soit 47 460.00 €TTC. Le Conseil entérine ce choix et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

(Le chiffrage estimatif de la Direction Départementale du Territoire de StMarcellin s'élevait à 31 200€HT€)

Le plan de financement corrigé se présente comme suit :

<b>Financement</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant HT de la subvention</b>	<i>Sub de 10% en plus du département</i>
<b>DETR</b>	30%	9 360.00€	
<b>Département</b>	25%	7 800.00€	3 120.00 €
<b>Autofinancement</b>	45%	22 390.00€	19 270.00 €
<b>Total :</b>	100%	<b>39 550.00 €</b>	

Il est précisé que les 2 dossiers de demande de subvention ont déjà reçu une réponse positive, le département devrait accorder une aide supplémentaire de 10% pour ce dossier qui répond aux conditions. (OS au 10/06/2015) ( $31\,200 * 10\% = 3\,120\text{ €}$ )

#### **Questions diverses :**

- WC public Quai Fonderie Royale : proposition de Mme PECHEUX de 1000€, le conseil est d'accord pour 2000€.
- Gorges du Gorgonet, partie basse : activité encadrée par arrêté préfectoral, n'est pas de la compétence du Maire.
- Appartement 1<sup>er</sup> étage école F3 se libère au 13/07/2015, loyer mensuel : 526.95€
- Claire Mouraby, Conseillère, informe l'assemblée sur la réforme des rythmes scolaire, à savoir que le PEDT a été établi et envoyé à l'inspection académique (Projet éducatif), il est nécessaire pour la pérennisation de l'aide financière de l'état.

#### **Date à retenir :**

Vogue samedi 13 et dimanche 14 juin 2015

Animations du 20 et 21 juin au Port : record du Monde de Rollerski par l'association Viva Dimi (ass de Cheyssieu orientée vers la protection des personnes handicapées) et fête de la musique au Bar-Restaurant la Régalade